

Le 20 janvier 2020

### **LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER SIGNE LA CONVENTION « MAISON FRANCE SERVICES »**

**Ce lundi 20 janvier, le président Nicolas PERRUCHOT a signé au ministère de l'économie et des finances à Paris une convention « Maison France Services ».**

L'État souhaite voir l'établissement de 300 nouvelles « Maison France Services » en 2020, portant ainsi à près de 800 le nombre de « Maison France Service » sur le territoire national (objectif : 2200 d'ici 2022). Le Loir-et-Cher est le 16<sup>ème</sup> département à signer la convention « Maison France Services » pour s'engager à leur développement au sein du département. Celles-ci, par leurs maillages territoriaux, visent à apporter un lieu d'aide et de proximité aux citoyens dans leurs démarches administratives.

En Loir-et-Cher, l'implantation de ces « Maison France Services » se fera sur 22 communes d'ici 2022.

La convention établit également les modalités d'actions des conseillers aux décideurs locaux. Accueilli en mairie, chaque conseiller travaille avec les Sociétés de Gestion Comptable et peut mobiliser tout le panel de compétences et d'expertises de la DGFIP.

Le conseiller aux décideurs locaux opère sur 3 axes :

- Une mission de conseil général (budget, fiscalité, comptabilité...)
- Une mission de conseil thématique en fonction de l'actualité des réformes
- Une mission personnalisée à chaque collectivité qui le demande

La signature de cette convention s'est faite en présence des ministres Gérald Darmanin, Jacqueline Gourault et Marc Fesneau, ainsi que de Monsieur Yves Rousset, Préfet du Loir-et-Cher et Madame Catherine L'héritier, en son titre de présidente des maires du Loir-et-Cher.

---

#### CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – [cassandra.guillot@departement41.fr](mailto:cassandra.guillot@departement41.fr) – 06 07 27 04 65

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12